112
NUMÉRO
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2002

LES CONSÉQUENCES DES TEMPÊTES DE DÉCEMBRE 1999 SUR LA FILIÈRE BOIS : *DES ENSEIGNEMENTS À EN TIRER*

RAPPORTEUR

JEAN LESBATS
AU NOM
DE LA
SECTION DE
L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Fin décembre 1999, deux tempêtes, Lothar et Martin, se succèdent sur le territoire français, jetant à bas des millions d'arbres et réduisant à néant les efforts d'accompagnement sylvicoles de plusieurs générations.

Le Conseil économique et social prend le parti d'analyser cette catastrophe éolienne comme un révélateur des progrès à réaliser et un accélérateur de l'histoire. Cette tempête a en effet obligé à la réactivité et à la concertation entre intervenants, privilégié des outils, favorisé des remises en cause, ouvert des champs nouveaux sous l'effet de la contrainte.

Soucieux de l'avenir, le Conseil économique et social s'interroge sur les stratégies possibles pour le devenir économique de la filière bois française, confrontée au défi de l'internationalisation des débouchés. Et puisque de tels phénomènes peuvent se reproduire, l'étude examine les changements à prévoir dans les procédures et l'organisation économique pour en minimiser les conséquences.

ÉTUDE
ADOPTEE LE
28 JUIN 2002

LES DÉGÂTS DE LA TEMPÊTE

La tempête de 1999 : la tempête du siècle
Quelle forêt pouvait résister à des rafales de vents supérieures à 120 km/heure sur le territoire métropolitain ?

Des dégâts importants, des années d'effort de gestion forestière perdues.
Les dégâts occasionnés aux forêts sont par leur intensité, leur brutalité, leur généralité, hors de toute prévisibilité ou de portée de tout scénario catastrophe, et dans certains cas donnent une vision apocalyptique.
Les régions et les essences ont été touchées de façon différente, mais ce sont les peuplements en place depuis vingt ou trente ans qui ont le plus souffert, compromettant ainsi les efforts des sylviculteurs. Il faudra dix à quinze ans pour reformer des taillis, vingt-cinq à quarante pour reconstituer le couvert, soixante-quinze à cent ans pour obtenir une forêt…

L'EXERCICE DE CHOIX STRATÉGIQUES

Une mobilisation exemplaire
Face au désastre, les professions et les services centraux et décentralisés du ministère de l'agriculture et de la pêche ont pris des mesures immédiates. D'autres efforts sur dix ans devront accompagner l'effort de reconstitution.

Des priorités liées aux contingences économiques
Pour des raisons de valorisation économique, de protection phytosanitaire de la forêt et des besoins de dégagement, les cellules de crise ont engagé les mesures les plus adéquates en matière de sécurité, de mobilisation des compétences, de commercialisation, de transport et de stockage à caractère stratégique. Ces mesures ont nécessité un accompagnement de l'Etat, grâce aux aides du plan national chablis, et une mise en place technique et réglementaire qui a parfois requis un temps d'adaptation.

Les pratiques habituelles et les contingences professionnelles ont été remises en question pour une efficacité maximum avec l'appoint d'innovations techniques apportées par la recherche.

Au-delà de la récolte d'urgence, les disponibilités en bois à exploiter dans les zones chablis seront à l'avenir plus limitées ; pendant deux ou quatre ans minimum, elles s'inscriront à hauteur de 40 % des volumes actuellement mis en vente. Le rééquilibrage à moyen terme demandera une gestion plus dynamique de la forêt.

Des choix sociaux
Face à une situation exceptionnelle, des choix en matière sociale ont dû être opérés pour répondre à la demande d'emploi, à la durée du travail, à une utilisation optimale de l'équipement, à l'accueil de compétences extérieures à la France.

LA TEMPÊTE : RÉVÉLATEUR DES PROGRÈS À RÉALISER

Ces progrès sont indispensables en matière de prévision météorologique ; de mesure et d'estimation ; de réactivité des acteurs et des structures, des moyens logistiques mobilisables, des conditions d'exercice de l'exploitation, d'organisation du travail, de couverture d'assurance tempête.

Le transport : clé de la solidarité des zones épargnées
La disponibilité du matériel, notamment ferroviaire, la contingence du nombre des véhicules adaptés, les limitations réglementaires et le recours tardif et limité aux personnels extérieurs ont limité l'évacuation et la commercialisation des produits en temps opportun.

Le morcellement de la propriété forestière : frein à la récolte d'urgence
L'exercice du droit de propriété dans un paysage dévasté a posé des difficultés de reconnaissance, d'autorisation, de travaux concertés d'accès aux chantiers, de communauté d'exploitation, de priorités d'évacuation : récupération des bois de valeur, commercialisation des essences périssables, urgence phytosanitaire.
Les contractualisations et les répartitions ont cherché à privilégier l'affectation des ressources aux scieries locales susceptibles de les traiter.

Le stockage de masse : régulateur du marché
Devant l'évidence de sauvegarde d'une partie de la matière première, ce stockage stratégique n'a pu être réalisé que de façon partielle devant les difficultés techniques et environnementales de constitution, et les risques de conservation, d'engagement financier et de comportement des marchés.

Les travaux forestiers à l'avant-poste de la mobilisation et de la reconstitution
Avec un travail indépendant, une foultitude de micro-entreprises et un faible taux de mécanisation, l'organisation du travail en coopération et en sécurité a été une gageure. La dangerosité était telle que les professionnels eux-mêmes ont dû accepter une formation spécifique.

Les capacités de récolte ont été bridées par les difficultés du recours aux professionnels étrangers et de la montée en puissance de la mécanisation.

L'assurance tempête : une couverture inexistante

Les propriétaires victimes de la tempête ne disposaient pas dans leur très grande majorité de couverture d'assurance, cette dernière étant économiquement inadaptée aux faibles rendements de l'investissement forestier.

La forêt (27 % du territoire) remplit néanmoins un quasi-service public car c'est un espace ouvert bénéficiant sans contrepartie au public et dont la gestion durable, à la charge du propriétaire, contribue à l'environnement, la régénération de l'air, la lutte contre l'effet de serre, la régulation du régime des eaux… Une participation publique à un système de couverture à créer est nécessaire.

LA TEMPÊTE : ACCÉLÉRATEUR DE L'HISTOIRE

La tempête a favorisé des remises en cause, privilégié des outils, obligé à la concertation entre intervenants, souligné les lignes de faiblesse et paradoxalement ouvert des champs nouveaux sous l'effet de la contrainte.

Une occasion pour la restructuration foncière et un regroupement de la gestion forestière

La forêt privée française se caractérise par un grand émiettement, une parcellisation qui ne cesse de s'accroître du fait des successions. L'ouragan a eu un effet d'électrochoc sur des propriétaires qui ont des difficultés à vendre leur ressource ligneuse. Le moment est donc choisi pour mettre en place des mécanismes nouveaux et pour rendre plus efficaces des procédures de regroupement.

Une rénovation des modes de vente et de mise à disposition

L'écoulement des chablis a nécessité une adaptation des pratiques habituelles. D'abord, la vente de gré à gré a été privilégiée, puis à la demande de la profession, les ventes par appel d'offre ont repris. Au-delà de l'expérimentation, les outils informatiques se mettent en place ainsi que les contrats d'approvisionnement.

La relance de la recherche

Le phénomène de la tempête a révélé la nécessité de travailler sur plusieurs champs de recherche : la compréhension des phénomènes, le choix des essences, la conduite de la sylviculture, la résistance des peuplements.

QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE BOIS FRANCAISE ?

Une mise en cause de la localisation des entreprises ?

Historiquement, les scieries en France se sont créées à partir des sources d'énergie au plus près de la ressource. La tempête va imposer des approvisionnements plus lointains ; leur coût moyen sera plus élevé. Les conditions de compétitivité seront remises en cause.

La compétitivité commande l'avenir

Pour ce faire, la filière doit réactiver la recherche de gains de productivité notamment sur la mobilisation des bois, de la forêt à l'industrie de transformation. Dans la mesure de ses moyens ou de ses soutiens, elle engagera à tous les niveaux des programmes d'investissement idoines sur le matériel comme sur les hommes.

Un accroissement des besoins en bois au niveau international

L'évolution démographique, la prise en compte de l'environnement, celle de la santé humaine, l'élévation du niveau de vie dans de nombreux pays sont autant de facteurs qui garantissent un avenir à l'emploi du bois, au moins pour la première moitié de ce siècle. Par ailleurs, le dispositif européen de certification forestière a pour objectif de promouvoir et de garantir la gestion durable grâce à une labellisation homogène des bois et des produits ligneux.

Les chablis ne seront du passé que lorsque la reconstitution des forêts touchera à son terme et que le tissu d'entreprise sera sauvegardé.

Roger LESBATS
Membre de section du CES

Né en 1929

HEC

1958 – Président de l'exploitation forestière et scierie – Léon – Landes

1963 – Secrétaire général de l'Union syndicale du bois des Landes

1978 – Président du Centre technique du bois

1981 – Président de l'Union syndicale du bois des Landes

1991 – Président de la Fédération nationale du Bois

1994 – Président de la Fédération nationale du bois
et Président du Conseil de la Fédération du bois

1986 – Officier du mérite agricole

1995 – Chevalier de la Légion d'Honneur.

Les avis, rapports et études sont publiés au Journal officiel dans les dix jours suivant leur adoption (collection « Avis et Rapports du Conseil économique et social » – Direction des Journaux officiels – 26, rue Desaix – 75727 Paris Cedex 15). Comme toutes les informations sur les travaux, la composition, l'histoire, l'actualité et les projets du Conseil économique et social, ils sont disponibles sur le site www.ces.fr

■publication 01 44 43 61 66
ce de la communication et de la presse
■ diffusion 01 44 43 63 30
service des archives et de la distribution
■ attachée de presse 01 44 43 61 25/21
presse@ces.fr